

Soixante victimes
ont été officiellement
recensées dans
l'affaire de l'hépatite B.
(BPA/Patrick Allard)

Première avalanche mortelle de l'hiver dans les Alpes

DEUX ALPINISTES lituaniens sont morts hier après-midi dans une avalanche au-dessus d'Argentière (Haute-Savoie). Les deux victimes, un homme et une femme, étaient des alpinistes confirmés, a précisé le peloton de gendarmerie de haute montagne (PGHM) de Chamouix, intervenu sur place pour secourir la cordée. Un troisième alpiniste lituanien, également emporté, s'en est sorti indemne. La coulée de neige s'est déclenchée vers 13 heures à 3 200 m d'altitude, alors que la cordée évoluait sur la voie normale de la Petite-Verte, à la base d'une aiguille située sur un secteur hors piste du domaine de la station des Grands-Montets. Selon les premiers éléments divulgués par les secours en montagne, l'accident se serait produit au passage des alpinistes sur une plaque de neige formée par le vent et qui se serait détachée brutalement.

En bref

■ **LES CORPS** d'une fillette de 8 ans et de son père de 44 ans ont été découverts hier matin par les sapeurs-pompiers dans la chambre d'une maison en feu à Grignan (Drôme). Une enquête a été ouverte par les gendarmes de la brigade de recherches de Pierrelatte. La piste d'un infanticide suivi d'un suicide serait envisagée, a indiqué le procureur de la République de Valence.

■ **LE GÉRANT** du manège de Narbonne (Aude), où le président du club de rugby de Perpignan a été très grièvement blessé peu avant Noël, a été mis en examen d'un nouveau chef d'accusation, celui de tentative de dissimulation d'un délit, a indiqué hier le parquet. Il est soupçonné d'avoir tenté de réduire la vitesse du manège, fermé après l'accident, peu avant le passage de l'expert qui n'a toutefois pas décelé de dysfonctionnement.

■ **TREIZE PERSONNES** ont été blessées dans un incendie qui a ravagé, dans la nuit de samedi à dimanche, un bâtiment divisé en neuf appartements où vivaient une trentaine de résidents à Champigny (Val-de-Marne). Quatre d'entre elles ont été hospitalisées dans un état grave. Une cinquantaine de pompiers de sept centres de secours ont été mobilisés pour lutter contre le violent sinistre dont l'origine hier soir restait encore inconnue.

■ **AU MEXIQUE**, un commando armé a assassiné samedi la toute nouvelle maire de Temicco, dans le centre du pays, Gisela Mora, 33 ans, élue du parti de gauche PRD, a été abattue chez elle 24 heures seulement après avoir pris ses fonctions. Située à quelque 90 km au sud de la capitale Mexico, Temicco est une des villes mexicaines qui connaît le plus fort taux de délinquance à cause de bandes organisées spécialisées notamment dans le trafic de drogue, qui opèrent souvent avec la complicité d'autorités locales.

Affaire de l'hépatite B, 17 ans d'enquête pour rien

JUSTICE. Le parquet de Paris a rendu un réquisitoire de non-lieu dans le dossier des vaccins suspects de l'hépatite B. Si les juges suivent cet avis, ce sera un nouveau fiasco judiciaire.

■ **LE SCANDALE** fut tel que la médecine française resta forte vingt-deux ans plus tard. En 1994, la France lance une vaste campagne de vaccination contre l'hépatite B, cette infection du foie pouvant être mortelle. Ce programme ciblait notamment les collégiens. Au bout de quelques mois, des dizaines de cas suspects de maladies neurologiques, comme la sclérose en plaques (SEP), apparaissent, aboutissant à l'ouverture d'une enquête judiciaire d'ampleur nationale en 1998.

Après dix-sept ans d'investigations et le recensement officiel d'une soixantaine de victimes, dont huit décédées, le parquet de Paris a rendu l'été dernier un réquisitoire de non-lieu général, faute de lien avéré entre la prise du vaccin et le déclenchement des maladies. Trois ex-responsables des géants pharmaceutiques Sanofi-Aventis et Glaxo-SmithKline restent à ce jour mis en examen pour tromperie aggravée, les deux entreprises étant placées sous le statut de témoin assisté. Si elles suivent cet avis, les juges d'instruction encore saisis mettront un point final au volet judiciaire d'une controverse qui a fait de la France l'un des pays européens où les parents sont les moins enclins à vacciner leurs enfants contre le virus.

■ **Un premier expert peu crédible.** Le premier rapport d'expert remis en 2002 à la juge d'instruction spécialisée Marie-Odile Bertella-Geffroy est à

charge contre le vaccin. Il souligne « l'absence de fondement scientifique sérieux » de la campagne de 1994, celle-ci résultant du « lobbying » de l'industrie pharmaceutique. Problème : son auteur, le Dr Marc Girard, est un médecin généraliste sans connaissances particulières en épidémiologie et en neurologie, les deux disciplines au cœur de l'enquête. Ses conclusions « n'apparaissent pas étayées scientifiquement et s'avèrent parfois contradictoires », estime le parquet dans son réquisitoire définitif. Par ailleurs, une série d'articles rédigés par ce même expert avant sa désignation par la juge d'instruction « faisaient état de ses convictions personnelles allant dans le sens d'une responsabilité des laboratoires ». Le médecin sera rayé en 2006 de la liste des experts près la cour d'appel de Versailles.

■ **Une contre-expertise aux conclusions nuancées.** Un nouveau rapport remis en 2006 par un collègue de trois professeurs spécialisés conclut cette fois que « les études ne révélaient aucun risque ou un risque faible de déclencher une sclérose » à la suite de la vaccination, précisant toutefois « que ce type d'étude est incapable d'écarter un risque individuel ». En conséquence, la « recommandation de la vaccination faite en France en 1994 ne paraissait pas injustifiée » pour les nouveau-nés et les personnes à risques. Les auteurs se

montrant plus nuancés concernant « les jeunes et adultes sans facteur de risques ». Différentes expertises individuelles conduites sur des victimes se révèlent, elles aussi, incertaines sur un lien entre vaccin et maladie, la plupart rejetant l'existence d'une relation de cause à effet sans pour autant l'exclure définitivement.

■ **L'impossibilité d'établir un risque certain.** Le dossier somnelle jusqu'au départ de la juge Bertella-Geffroy en 2013. Deux nouvelles juges d'instruction reprennent alors l'enquête, chargée à elles d'actualiser les connaissances scientifiques sur le sujet. Deux ans plus tôt, la commission nationale de pharmacovigilance établit la synthèse d'une douzaine d'études réalisées en France et à l'étranger sur les effets du vaccin. Ces expertises, « à l'exception d'une, permettaient de dire qu'il n'y

avait pas de lien démontré entre vaccination et maladies démyélinisantes », parmi lesquels la sclérose en plaques. Une affirmation reprise par le procureur : « Sur le terrain des connaissances scientifiques et médicales, à ce jour, en France et à l'étranger, aucun lien de cause à effet n'a jamais été formellement établi. » Or la loi prévoit que cette relation doit être incontestable pour justifier un procès. Le parquet souligne enfin que « l'écrasante majorité des experts insistait sur les origines encore largement méconnues » de la SEP. Un des rares points de consensus qui expliquent, en partie, dix-sept années d'une bataille de spécialistes aux allures de fiasco.

La juge d'instruction Marie-Odile Bertella-Geffroy a suivi le dossier de l'hépatite B jusqu'à son départ du pôle Santé en 2013.

THIBAUT RAISSE

(LP/Kérome Bernas)



Septembre 1994. Le ministre de la Santé Philippe Douste-Blazy (ci-dessous à droite) lance une campagne de vaccination contre l'hépatite B, ciblant notamment les collégiens de 6^e, avec pour projet d'éradiquer la maladie en France en 2015.



(AFP/Pierre Bouisset)

Novembre 1995. L'agence du médicament indique que le vaccin peut, chez les personnes déjà atteintes de la sclérose en plaques (SEP), entraîner une « poussée » de la maladie.

Novembre 1996. Après l'apparition d'une dizaine de cas suspects de SEP chez des personnes vaccinées, une pétition signée par 130 médecins est adressée au président de la République Jacques Chirac pour réclamer la suspension de la campagne.

Octobre 1997. L'association Revahb, créée pour réunir les victimes présumées du vaccin, traite déjà

400 dossiers. Six plaintes sont déposées.

Janvier 1998. Une note de l'agence du médicament révèle que 175 000 collégiens ont reçu une



surdose de vaccin. Le nouveau ministre de la Santé Bernard Kouchner (ci-contre) annonce la création d'un groupe de travail dédié.

(AFP/Pierre Verdy)

Juin 1998. Ouverture d'une enquête judiciaire à vocation nationale au tribunal de grande instance de Paris.

Octobre 1998. Suspension de la campagne de vaccination au collège au nom du principe de précaution.

Mars 1999. Une étude scientifique française conclut que les bénéfices liés au vaccin contre l'hépatite B sont très supérieurs aux risques éventuels.

2009. Alors que le taux de vaccin des enfants français est l'un des plus bas d'Europe, le gouvernement lance une campagne d'affichage pour promouvoir à nouveau l'efficacité du vaccin.